

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil
du 30 avril 2026**

Le jeudi 30 avril 2026 à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 effectuée en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présents : 78 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCERY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procurations : 15 - Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absents excusés : 1 - Monsieur Maurice VISEUX

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 janvier 2026 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans ses séances des 7 juillet 2020 et 6 décembre 2024.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE POUR LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026 ET FIXATION DES MODALITES DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES SYNDICATS MIXTES Décision prise à l'unanimité des votants.
2	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats Le Conseil à l'unanimité prend acte
3	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats Le Conseil à l'unanimité prend acte
4	REVISION ET ADOPTION DE LA CHARTE DEONTOLOGIQUE Décision prise à l'unanimité des votants.
5	DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS Décision prise à l'unanimité des votants.
6	MOYENS ATTRIBUES AUX GROUPES D'ELUS Décision prise à l'unanimité des votants.
7	DROITS DES ELUS COMMUNAUTAIRES : Formation et remboursements de frais Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DECEMBRE 2026 : Dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instances représentatives du personnel Décision prise à l'unanimité des votants.
9	CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES EN LEUR SEIN Décision prise à l'unanimité des votants.
10	FIXATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ORGANISATION DES COMMISSIONS : Désignation des conseillers communautaires Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES : Artois Mobilités, Lys Yser, Eden62, Plate-forme multimodale de Dourges, SCOT, Stade Couvert Régional Liévin et SymMad Le Conseil, après un vote au scrutin secret désigne les représentants au sein des syndicats mixtes.
14	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - désignation des membres Décision prise à l'unanimité des votants.
15	DESIGNATION DES REPRESENTANTS : divers organismes Le Conseil, après un vote, désigne les représentants aux divers organismes
17	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Constitution et élection des membres Après un vote, La liste « Majorité Communautaire » obtient 4 sièges, La liste « Rassemblement National et Apparenté » obtient : 1 siège

18	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : Constitution et élection des membres Après un vote, La liste « Majorité Communautaire » obtient 4 sièges, La liste « Rassemblement National et Apparenté » obtient : 1 siège
-----------	--

Délibérations reportées à un prochain conseil

13	SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres) : Désignation des représentants
16	RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) – Proposition de membres

M. ROBERT : Bien, allez mes chers collègues. Je regardais qu'il n'y ait plus de personnes qui devaient signer la feuille de présence en attendant de démarrer cette séance. Comme à l'accoutumée, nous devons donc, avant de démarrer, désigner la secrétaire de séance. Donc, je propose à Perrine CIOFFI de poursuivre le rôle qu'elle avait assumé en fin de séance dernière si elle est d'accord.

Vous avez eu également connaissance des décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, et donc savoir s'il y avait des remarques particulières là-dessus ? Non. Et nous avons eu à prendre acte de la démission de Guylaine JACQUART pour la commune de Harnes qui est donc remplacée par Corinne DISLAIRE, que l'on installe donc avant le démarrage de cette séance dans ses fonctions d'élue communautaire.

La première délibération, la désignation de nos représentants dans les syndicats mixtes implique des opérations électorales nombreuses et chronophages. Nous l'avons vu la fois dernière. Donc, pour essayer de faire évoluer le dispositif et gagner à la fois en efficacité, tout en respectant le cadre légal, il vous est proposé d'harmoniser et de moderniser nos pratiques de vote. C'est pour ça qu'on vous a distribué des boîtiers en préambule de cette séance si on arrive à délibérer favorablement sur cette première délibération. Donc, le recours au vote électronique pour l'ensemble des élections de représentants dans les syndicats mixtes, qu'ils soient fermés ou ouverts, l'application du scrutin secret à la majorité absolue pour les syndicats mixtes ouverts avec un troisième tour à la majorité relative si nécessaire, conformément aux règles que nous fixons nous-mêmes dans cette délibération et le recours au vote électronique pour la séance y compris pour les délibérations à l'ordre du jour si besoin était et toute autre désignation dans les organismes.

Je vous précise, comme vous avez pu le voir à l'entrée, que la séance sera sous le contrôle, en tout cas la présence de Maître BUE, membre de la SELARL MJB, Etude de Commissaires de Justice à Lens. Ce dernier, sur cette délibération, constatera préalablement à l'ouverture de la séance, le bon déroulement et la fiabilité et l'intégrité du système de vote électronique proposé. C'est pour ça que vous avez également signé et qu'on vous a remis le boîtier en contremarque de votre signature avant la séance.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Non. On procède donc au vote. Que celles et ceux qui l'approuvent le manifestent en levant la main. Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Non plus. La première délibération est donc adoptée.

Je vous propose, pour cadrer les modalités parce que ça va être aussi quelque chose sur laquelle on va pouvoir passer un peu de temps sur les votes, de bien comprendre le dispositif, de faire une suspension de séance pour que le prestataire qu'on a missionné pour réaliser ces opérations de vote puisse nous expliquer les contraintes pratiques.

« Suspension de séance »

M. ROBERT : Bien, donc en attendant de pouvoir avoir le retour sur l'application de cette délibération, nous allons avoir l'examen d'autres délibérations selon les modalités classiques.

Donc, en début de mandat, nous avons l'obligation de constituer notre Commission d'Appel d'Offres, chargée de sélectionner les titulaires des marchés publics les plus importants et donc sa composition est reprise telle quelle dans la délibération. Donc, le Président en est membre de droit et la composition est de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ce qui garantit le respect des équilibres politiques au sein de notre Assemblée. Et donc, il y a lieu de voter pour cette délibération sur les modalités de dépôt de listes de candidats. Chaque liste doit être remise au secrétariat de séance avant 11h00. L'élection aura lieu à la fin de cette séance au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Donc on fixe à 5 titulaires et 5 suppléants selon ces modalités. Y a-t-il des remarques ?

On met au vote la délibération. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

La délibération n°3. De façon identique à la CAO, nous avons aussi à constituer la Commission de Délégation de Service Public qui a pour rôle d'analyser les candidatures et les offres et de rendre des avis à chaque fois que la CALL confie à un opérateur privé la gestion d'un service public communautaire. Donc, comme pour la CAO, elle est composée du Président, qui en est membre de droit, et il est proposé de reprendre une composition identique, à savoir 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme pour la CAO et selon les mêmes modalités de dépôt de listes auprès du secrétariat de séance avant 11h00. L'élection se tiendra, vous l'avez vu, avec les délibérations de fin de séance dans les mêmes conditions que pour la CAO.

Y a-t-il des remarques ? Non ? Vote pour la délibération n°3 ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre non plus ? La délibération est adoptée.

La délibération n°4, dans une démarche volontariste en termes de déontologie, nous avons adopté dès décembre 2023 une charte de déontologie, commune aux élus et aux agents. Une démarche, d'ailleurs, fortement préconisée par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Aujourd'hui, nous avons deux évolutions majeures dans cette charte, l'adoption de la loi du 22 décembre 2025 portant la création d'un statut de l'élu local et les évolutions récentes du droit de la commande publique. Donc, cette charte révisée s'articule autour de 4 volets : les principes et obligations déontologiques applicables à tous, la déontologie dans la commande publique, les conséquences en cas de manquement et la prévention et la détection des manquements.

Des sessions de sensibilisation seront proposées aux agents et la charte sera accessible sur notre intranet comme la charte actuelle. Il vous est donc proposé d'adopter cette charte avec les modifications. Y a-t-il des remarques ? Non. Vote pour la délibération n°4 ? Merci. Abstention. Il n'y en a pas. Vote contre non plus ? La délibération est adoptée.

La délibération suivante, qui est en même temps le lien sur la loi du 22 décembre 2025, qui porte la création du statut de l'élu local, qui confirme et renforce un droit essentiel, celui de chaque élu de pouvoir consulter à tout moment un référent déontologue. C'est aussi une personne ressources indépendante qui est en lien avec la charte que l'on vient d'adopter et, dans ce cadre-là, le référent doit impérativement être extérieur à notre institution sans lien de mandat ni d'emploi avec l'agglomération et exercer ses missions en toute indépendance et impartialité sous couvert du secret professionnel.

Il est donc proposé de désigner Monsieur Jacques BILLET, administrateur territorial en retraite, ancien Directeur Général Adjoint des Services et membre du Bureau du SNDGCT. Un profil qui réunit donc toutes les compétences et l'expérience requise pour cette fonction et concrètement, tout élu souhaitant le consulter le saisit par écrit. Il disposera de deux mois pour rendre un avis, lui également écrit, non contraignant mais là aussi précieux pour prévenir tout risque pénal. Il recevra en contrepartie une indemnité de 80 € par dossier traité et les communes

membres qui souhaiteraient pouvoir avoir recours à ses services pourraient également bénéficier de ce dispositif si elles le souhaitent bien évidemment.

Donc, la délibération a pour objectif d'identifier Monsieur Jacques BILLET, de lui confier ce rôle de déontologue pour l'Agglomération de Lens-Liévin. Y a-t-il des remarques ? Non ? On met au vote la délibération n°5. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Abstention non plus ? C'est adopté.

La délibération n°6. Il y a lieu de définir les conditions dans lesquelles les groupes d'élus pourront exercer pleinement leurs missions au sein de l'Assemblée et donc c'est l'objet de la délibération. Les moyens accordés aux groupes constitués s'articulent autour de 3 volets.

Dans un premier temps, des locaux et équipements : chaque groupe disposera d'un local dédié à hauteur de 4m² par élu avec un minimum de 20m², d'un poste informatique, d'un accès au copieur mutualisé et d'une ligne téléphonique fixe. Par ailleurs, chaque conseiller, qu'il appartienne ou non à un groupe, se verra doté d'une tablette numérique pour la dématérialisation des documents, ce qui amènera aussi, par ailleurs, l'évolution sur la possibilité des votes électroniques parce que ça sera intégré sur les logiciels dans les tablettes.

Des frais de fonctionnement, une dotation de 500 € par élu et par an, pour couvrir la documentation, les fournitures et les frais de communication.

Le troisième point, c'est les collaborateurs, dans la limite d'un collaborateur à temps plein par tranche de 20 élus, avec un plafond fixé à 4, recruté sur contrat lié à la durée du mandat, les crédits étant répartis proportionnellement à l'effectif de chaque groupe sans possibilité de transfert entre groupes.

Ces moyens sont encadrés par des principes strictes, d'égalité de traitement, la proportionnalité aux effectifs et la bonne utilisation des deniers publics et bien sûr l'interdiction absolue de tout usage à des fins électorales ou partisans.

Un bilan annuel sera établi et remis à la CALL. L'agglomération se réserve le droit de suspendre les moyens en cas d'irrégularité, ce qui semble tout à fait naturel.

Je mets donc au vote la délibération n°6, sauf s'il y a des remarques particulières. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Non plus. La délibération n°6 est adoptée.

La délibération n°7, toujours la loi du 22 décembre 2025, qui amène quelques changements dans notre organisation, portant la création du statut de l'élu local est venue renforcer encore davantage le droit à la formation et donc, dans les 3 mois suivants son renouvellement, notre Conseil doit se prononcer sur les orientations et les crédits dédiés à la formation de ses membres.

Ce que nous décidons, s'articule autour de trois engagements, un budget de formation dans lequel nous décidons de consacrer 20% du montant total des indemnités de fonction à la formation des élus, soit le plafond légal autorisé. C'est le choix d'un investissement maximal aussi pour que chacun puisse appréhender les sujets qui touchent cette collectivité mais aussi un programme de formations ciblées financées sur l'enveloppe CALL. A savoir, une formation obligatoire pour tous les élus ayant reçu délégation dès la première année, une formation spécifique sur la gestion des déchets et l'économie circulaire et une session d'informations pour l'ensemble des élus en début de mandat.

Et le troisième axe, une meilleure conciliation entre la vie personnelle et la vie d'élu, et parce que derrière on sait que ça peut avoir des contraintes donc la prise en charge sur justificatif des frais kilométriques à hauteur de 0,35 €/km, ainsi que des frais de garde d'enfant de moins de 16 ans et d'assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées lors des réunions officielles.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération n°7 ? Non, on met donc au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Pas de vote contre ? Elle est adoptée.

La délibération n°8 concerne le dialogue social et la loi nous impose de créer un Comité Social Territorial, l'instance de représentation du personnel, dès lors que notre effectif dépasse les 50 agents et au-delà de 200, nous devons également y intégrer une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Donc, la CALL répond à ces deux critères et il est donc proposé de créer ce CST, avec cette mention supplémentaire et de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité à hauteur de 5 titulaires et 5 suppléants de chaque côté, une composition qui, pour information, a été validée par les organisations syndicales de l'agglomération et aussi la reconnaissance d'un droit de vote pour les deux collèges, y compris les représentants de la collectivité, ce qui renforce là également la qualité du dialogue social que nous avons avec les organisations syndicales.

Sur cette délibération n°8, y a-t-il des remarques ? Non. Donc, vote pour ? Merci. Abstention ? Pas de vote contre ? Elle est adoptée.

La délibération n°9. Pour notre mode de fonctionnement, nous créons des commissions thématiques qui sont au cœur du travail, j'allais dire en amont de ces séances de Conseil. Ce sont des espaces où nous pouvons analyser et débattre des sujets qui sont amenés à être évoqués au moment du Conseil Communautaire. Nous proposons donc de créer 4 commissions et avec des effectifs équilibrés au regard de la composition du nombre de conseillers communautaires.

La première commission, Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales à hauteur de 24 membres. La Commission Transition Ecologique et Résilience à hauteur de 23 membres. La Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté 23 membres et la Commission Ressources, Numériques et Coopération Territoriale 23 membres également.

Chaque conseiller communautaire devra s'inscrire dans une de ces commissions et les commissions auront toute latitude pour auditionner les acteurs et experts dans leur domaine de compétence. Un appel à candidature a été réalisé. Je pense que l'ensemble des groupes ont remis leur liste de candidats.

Donc, là on adopte le format des commissions. Est-ce que sur la proposition des 4 commissions dans la délibération n°9 il y a des remarques ? Des questions ? On vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

La délibération n°10 concerne la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la CLECT. Il s'agit d'une instance technique mais là aussi fondamentale dans notre fonctionnement, dans les échanges entre la CALL et ses communes membres. Son rôle est d'évaluer précisément les charges financières liées à chaque transfert de compétence des communes vers l'agglomération afin que les compensations soient justes et transparentes pour chacune d'entre elles.

Elle se réunit à chaque fois qu'une nouvelle compétence est transférée quel qu'en soit le montant et c'est une garantie d'équité entre nos communes, ce que nous avons réalisé, c'est un complément de ce que nous avons fait dans les mandats précédents.

La loi nous laisse libre de définir la composition de cette commission à la majorité des deux tiers sous réserve qu'au moins un représentant de chaque conseil municipal y siège. Et donc, dans la délibération il est proposé, comme dans le mandat précédent, que la formule simple et équitable ça soit chaque conseil municipal qui désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour composer cette CLECT.

Y a-t-il des remarques ? Non ? On met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Pas de vote contre ? La délibération n°10 est adoptée.

La délibération n°11, on revient sur la question des compositions des commissions avec l'ensemble des candidatures que nous avons reçues. Je vais en faire la lecture si on l'a pour la liste. On suspend deux minutes le temps qu'on imprime la liste des candidats.

« Suspension de séance »

M. ROBERT : Alors nous avons donc reçu pour les commissions, pour la Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales qui doit comporter 24 membres, les candidatures donc de Jean LETOQUART, François LEMAIRE, Ludovic GAMBIEZ, Laurent POISSANT, Donata HOCHART, Alain DUBREUCQ, Tony MOULIN, Jordan LOURDEL, Sabine FINEZ, Violette DUFOUR, Christine STIEVENARD, Jean-François CECAK, Nadine DUCLOY, Steve TIRLOIT, Cathy APOURCEAU-POLY, Marc TEILLIEZ, Abdeljalil IDYOUSSEF, Christian SPRIMONT, Dany PAIVA, Bruno CLAVET, Noé CARETTE, Lisa DURIEZ-GUICHARD, Laurent DASSONVILLE et Valérie MARCOS.

C'est bien ça ? Tout le monde se retrouve par rapport à ses désignations ?

Pour la Commission Transition Ecologique et Résilience, 23 membres : Pierre SENECHAL, Martine CHWICKO, Sébastien MESSENT, Bruno TRONI, Arnaud PAVY, Daniel DEGAND, Matthieu VIART, Dorise TRANAIN, Freddy MIETTE, Rudy RAGUENET, Laure MEPHU NGUIFO, Lucienne GOUY, Nicolas GODART, Philippe VANTORRE, Karine MICHEL, Bernard BAUDE, Maurice VISEUX, Thomas MORELLE, Caroline MELONI, Thomas MENUGE, Anthony DESMIS, Fabrice TREPCZYNSKI et Jean-François BOULONGNE. C'est bon pour tout le monde ?

Pour la Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté : Alain BAVAY, Alain ROGER, Fabrice PLANQUE, Thibault GHEYSENS, Sébastien LYSIK, Virginie COLLART, Sébastien OGEZ, Sylvie LANCRY, Magali BIGET, Héléne CORRE, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Romain DRUMEZ, Anne-Marie DUHAMEL, Cathy WASYLIKOW, Perrine CIOFFI, Michèle CARBONNIER, Christelle BUISSETTE, Yanis GAUDILLAT, Annie LIANT, Isabelle PRZYMROZEK, Joël BERNARD, Daisy DUVEAU et Eric GUISGAND. Tout le monde retrouve ses propositions ? Oui.

Pour la dernière, Commissions Ressources, Numérique et Coopération Territoriale, 23 membres également : Jean-Marie ALEXANDRE, André KUCHCINSKI, Christian PEDOWSKI, Geoffrey MATHON, Bernadette DOUTREMEPUICH, Thierry DAUBRESSE, Maryse BARBAUT, Marjorie DELONGHAI, Annick SAINT-MACHIN, Laurent DELIERS, David GALET, Carine BANAS, Jean-Pierre SANTERNE, Ludivine PLOUVIER, Nicolas CHERET, David KUSNIREK, Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Kevin STOREZ, Corinne DISLAIRE, Isabelle COROENNE, Christelle KACZMAREK, Emmanuel FONTAINE et Lily DUBOIS. C'est bon ? Tout le monde s'y retrouve ?

Donc, sur toutes ces commissions on doit appeler au vote sur un vote groupé sur les 4 commissions. Ça convient à tout le monde ? Donc, vote pour l'ensemble de ces listes et les propositions de noms qui ont été déclinées ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Non plus. Les commissions sont donc constituées.

La délibération n°12, donc là on doit attendre le retour de la Sous-Préfecture sur le vote électronique. Est-ce que vous avez un retour là-dessus ? Suspension le temps d'avoir ce retour.

« Suspension de séance »

M. ROBERT : Allez, mesdames, messieurs, on aura peut-être l'occasion de refaire une autre pause café mais pour l'instant on peut reprendre le cours de la séance. Pour poursuivre cette séance selon les modalités qu'on a souhaitées lors de la première délibération, nous avons adressé à la fois la délibération sur le vote électronique et les délibérations sur la CAO et la CDSP à la Sous-Préfecture. J'en ai les copies exécutoires. Je vais les remettre à Maître BUE pour constater justement que le reste de la réunion de ce Conseil Communautaire peut se dérouler selon ces modalités.

On a quelques ajustements de liste mais nous pouvons commencer la désignation et le vote selon les modalités de vote électronique pour les différents syndicats mixtes.

Donc, candidat par candidat, pour le Syndicat Mixte Artois Mobilités, pour la première candidature pour les titulaires – nous aurons 7 votes à faire pour les titulaires, 7 votes pour les suppléants – donc, nous avons reçu la candidature d'Alain DUBREUCQ et la candidature de Yanis GAUDILLAT.

Donc vous avez les procédures de vote.

On a les 93 votes. Il n'y a pas de changement de vote ? On peut clore, on passe aux résultats.

Vous voyez, votants : 92, présents ou représentés : 93, abstention : 1, vote blanc : 1, suffrages exprimés : 91, majorité absolue 46. Et donc le résultat : Alain DUBREUCQ : 66, est donc élu pour ce poste de premier titulaire au SMT.

Le deuxième titulaire au SMT, nous avons donc reçu la candidature de Tony MOULIN et de Fabrice TREPCZYNSKI. On peut engager la procédure de vote.

C'est bon, on peut afficher les résultats. 93 présents ou représentés, 0 abstention, 93 votants, 1 blanc, 0 nul, 92 exprimés, majorité 47 et les résultats, Tony MOULIN est donc élu 2^{ème} représentant titulaire au sein du SMT.

Pour le vote suivant de 3^{ème} représentant titulaire au sein du SMT, nous avons, pour le groupe majoritaire, la candidature de Martine CHWICKO et pour le groupe Rassemblement National Eric GUISGAND. On peut procéder au vote. Pas de changement ?

On peut procéder aux résultats. Toujours 93 présents ou représentés, 93 votants, 2 blancs, 91 exprimés, majorité 46 et donc Martine CHWICKO avec 66 voix est élue troisième représentante titulaire au SMT.

Pour le 4^{ème} titulaire au SMT, le groupe majoritaire propose la candidature d'André KUCHCINSKI, le groupe Rassemblement National de Caroline MELONI. On peut procéder au vote. C'est enregistré. Pas de changement. On peut afficher les résultats. Toujours 93 présents et votant, 1 blanc, 0 nul, 92 exprimés, majorité 47 et donc, avec 67 voix, André KUCHCINSKI est 4^{ème} titulaire au sein d'Artois Mobilités.

Pour le 5^{ème} poste de titulaire du SMT, nous avons reçu pour le groupe majoritaire la candidature de Nicolas CHERET et pour le groupe Rassemblement National de Daisy DUVEAU. On peut procéder au vote. C'est bon. Pas de changement.

On peut afficher les résultats. Toujours 93 présents et votants, 2 blancs, 91 exprimés, majorité à 46. Et donc avec 66 voix, Nicolas CHERET est élu 5^{ème} titulaire au sein du SMT.

Pour le 6^{ème} poste de titulaire au sein du SMT, pour le groupe majoritaire nous avons reçu la candidature de Maurice VISEUX et de Thomas MENUGE pour le Rassemblement National. J'ai annoncé l'inverse. En fait, j'ai annoncé la candidature de Maurice VISEUX et de Thomas MENUGE et c'est inversé dans la présentation. Ce n'est pas dans l'ordre forcément que j'annonce, c'est dans l'ordre alphabétique donc faites bien attention.

Il faut savoir que pour toutes les procédures on est sur l'ordre alphabétique. Ce n'est pas forcément l'ordre que j'annonce.

On affiche les résultats, toujours 93 votants et nombre de présents ou représentés, 3 blancs, 90 suffrages exprimés, majorité à 46, Maurice VISEUX 64, et est donc élu 6^{ème} titulaire au sein du SMT.

Pour le 7^{ème} poste de titulaire au sein du Syndicat Mixte des Transports, pour le groupe majoritaire Romain DRUMÉZ et pour le groupe Rassemblement National Joël BERNARD.

C'est bon, c'est enregistré donc on peut passer aux résultats. Toujours 93 votants et présents, 2 blancs, 91 exprimés, 46 majorité absolue et le résultat Romain DRUMÉZ, 66 voix, est donc élu 7^{ème} titulaire au sein d'Artois Mobilités.

Nous avons l'ensemble de nos titulaires. Nous allons passer maintenant aux candidats suppléants. Nous avons reçu pour le groupe majoritaire la candidature de Sébastien OGEZ et pour le groupe Rassemblement National Lisa DURIEZ-GUICHARD.

On affiche le résultat. Toujours 93 votants par rapport aux présents, 3 blancs, 90 exprimés, majorité à 46 et donc ce premier suppléant Sébastien OGEZ obtient 65 voix et est donc élu au sein du SMT suppléant pour la Communauté d'Agglomération.

Deuxième candidature pour le poste de suppléant, nous avons pour la Majorité Communautaire Violette DUFOUR et pour le groupe Rassemblement National Lily DUBOIS. C'est bon, c'est enregistré.

On peut passer aux résultats. Toujours 93 votants, 2 blancs, 91 exprimés, majorité à 46 et donc Violette DUFOUR, avec 66 voix, est élue 2^{ème} suppléante au sein du SMT.

Pour le 3^{ème} suppléant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de David KUSNIREK et pour le groupe Rassemblement National de Bruno CLAVET.

On peut passer aux résultats. Toujours 93 votants, 2 blancs, 91 suffrages exprimés, 46 pour la majorité absolue et donc a obtenu David KUSNIREK 66 voix, élu 3^{ème} suppléant au sein du SMT.

Pour le 4^{ème} suppléant, nous avons reçu la candidature pour la Majorité Communautaire de Sylvie LANCRY, pour le Rassemblement National Isabelle COROENNE.

Le vote est clos. On passe aux résultats, 91 votants, 2 abstentions, 2 blancs, la majorité donc à 45 et le résultat, Sylvie LANCRY obtient 63 voix et est donc élue 4^{ème} suppléante au sein du SMT.

Pour le 5^{ème} suppléant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Fabrice PLANQUE, pour le groupe Rassemblement National de Corinne DISLAIRE.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité absolue à 46 et donc Fabrice PLANQUE avec 67 voix est élu 5^{ème} suppléant au sein du SMT.

Pour le 6^{ème} suppléant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Anne-Marie DUHAMEL et pour le groupe Rassemblement National Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI.

On peut passer aux résultats. Donc, 92 votants, 1 abstention, 1 vote blanc, 91 exprimés donc la majorité à 46, et donc avec 66 voix Anne-Marie DUHAMEL est élue 6^{ème} suppléante au sein du SMT.

Pour le 7^{ème} suppléant au sein du SMT, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire, la candidature de Bruno TRONI et pour le groupe Rassemblement National Laurent DASSONVILLE.

On peut afficher les résultats. Donc, 93 présents, 1 abstention, 92 votants et 2 blancs, 90 exprimés donc la majorité est également encore à 46. Avec 65 voix, Bruno TRONI est élu 7^{ème} suppléant au sein du SMT.

Nous avons terminé pour la représentation au sein de cette structure.

Après derrière nous avons le Comité de suivi du PDU. Nous avons un titulaire à désigner. Nous avons la candidature pour la Majorité Communautaire de Alain DUBREUCQ et pour le groupe Rassemblement National de Yanis GAUDILLAT.

On peut passer aux résultats. 93 présents, 2 abstentions, 91 votants et 1 blanc. Majorité à 46 et donc avec 65 voix, Alain DUBREUCQ est élu au Comité de suivi du Plan de Déplacement Urbain.

Les désignations suivantes portent sur l'établissement Lys Yser, l'ex SYMSAGEL pour les anciens délégués communautaires et nous avons à désigner 3 titulaires et un suppléant.

Pour le premier titulaire, le groupe majoritaire propose la candidature de Thibault GHEYSENS et pour le groupe Rassemblement National de Daisy DUVEAU.

On peut passer aux résultats. Toujours 93 votants, 2 blancs, 91 exprimés, majorité à 46 et donc avec 66 voix Thibault GHEYSENS est élu comme premier titulaire.

Pour le 2^{ème} titulaire, nous avons pour la Majorité Communautaire, la candidature de Pierre SENECHAL et pour le groupe Rassemblement National de Noé CARETTE. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 présents, 2 abstentions, 91 votants, 1 blanc, 90 exprimés donc la majorité est encore à 46. Avec 65 voix, Pierre SENECHAL est donc élu 2^{ème} titulaire.

Pour le 3^{ème} titulaire, pour la Majorité Communautaire, nous avons la candidature de Marc TEILLIEZ. Pour le groupe Rassemblement National, Jean-François BOULONGNE. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 présents, 1 abstention, 92 votants et 2 blancs, la majorité à 46 et donc, avec 65 voix, Marc TEILLIEZ est désigné 3^{ème} titulaire au sein du SYMSAGEL.

Nous avons également à désigner un suppléant. Pour le groupe majoritaire nous avons la candidature de Christian PRIMONT et pour le groupe Rassemblement National de Caroline MELONI.

On peut afficher les résultats. 93 votants, 3 blancs, 90 exprimés donc la majorité encore à 46. Avec 65 voix, Christian PRIMONT est donc désigné suppléant pour la Communauté d'Agglomération.

Nous avons terminé avec l'Etablissement Lys Yser. Nous avons maintenant Eden 62 où nous avons à désigner 1 titulaire et 2 suppléants.

Alors, juste pour le groupe Rassemblement National, j'ai une erreur, j'ai 3 candidatures de titulaire et une candidature de suppléant. Il faudra me donner la rectification pour ne pas que je fasse d'erreur. On attend deux secondes juste le temps d'avoir les bonnes candidatures. Pour être sûr, vous me corrigez si ce n'est pas dans le bon ordre de ce qui a été présenté.

Donc, pour Eden 62, pour le groupe majoritaire, nous avons reçu la candidature de Martine CHWICKO pour le poste de titulaire et Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI titulaire pour le Rassemblement National. C'est bien ça ? On peut y aller ? On procède au vote. C'est enregistré.
On passe aux résultats. 93 présents, 1 abstention, 92 votants et 1 blanc, majorité à 46. Avec 66 voix, Martine CHWICKO est donc désignée titulaire au sein d'Eden 62.

Pour la première suppléance, pour la Majorité Communautaire, nous avons la candidature d'Abdeljalil IDYOUSSEF et pour le groupe Rassemblement National Thomas MENUGE. C'est enregistré.
On peut afficher les résultats. Toujours 93 votants, 2 blancs, majorité à 46. Avec 66 voix, Abdeljalil IDYOUSSEF est donc désigné premier suppléant au sein d'Eden 62.

Pour le deuxième suppléant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Nicolas GODART et pour le groupe Rassemblement National Yanis GAUDILLAT. C'est enregistré.
On passe aux résultats. 93 votants, 3 blancs, majorité à 46, et donc avec 65 voix Nicolas GODART est élu deuxième suppléant au sein d'Eden 62.

On a fini avec cette structure. Nous passons maintenant à la Plateforme Multimodale de Dourges où nous avons à désigner deux titulaires et deux suppléants.

Donc, pour la Plateforme Multimodale de Dourges, nous avons reçu la candidature, pour le 1^{er} titulaire, de Alain BAVAY et pas d'autre candidature. On peut donc procéder au vote. C'est enregistré.
On peut afficher le résultat. Donc, 2 abstentions, 91 votants, 23 blancs, 2 nuls, suffrages exprimés 66, majorité à 34. Avec 66 voix, Alain BAVAY est donc désigné comme premier titulaire au sein de la Plateforme de Dourges.

Pour le deuxième titulaire, nous avons la candidature d'Abdeljalil IDYOUSSEF pour la Majorité Communautaire. Toujours pas de candidature pour le Rassemblement National ? Non. On peut donc procéder au vote. C'est enregistré.
On passe aux résultats. 4 abstentions, 89 votants, 21 blancs, 2 nuls, 66 suffrages exprimés donc majorité à 34 et avec 66 voix Abdeljalil IDYOUSSEF est donc élu deuxième titulaire au sein de la Plateforme Multimodale de Dourges.

Pour les deux suppléants, le groupe Majorité Communautaire a enregistré la candidature de Ludovic GAMBIEZ. Pas de candidature chez vous ? On procède au vote. C'est enregistré.
On passe aux résultats. 5 abstentions, 88 votants, 20 blancs, 68 suffrages exprimés, majorité absolue à 35. Avec 68 voix, Ludovic GAMBIEZ est élu premier suppléant au sein de la Plateforme Multimodale de Dourges.

Pour le deuxième suppléant, nous avons enregistré pour la Majorité Communautaire la candidature de Nicolas GODART. Pas de candidature autre au niveau du groupe Rassemblement National ? On peut donc procéder au vote. C'est enregistré.
On peut passer aux résultats. 93 présents, 3 abstentions, 90 votants, 24 blancs et 2 nuls, suffrages exprimés à 64, 33 pour la majorité absolue et donc 64 voix pour Nicolas GODART qui est donc élu deuxième suppléant au sein de la Plateforme de Dourges.

Nous en avons terminé avec cette désignation. Nous avons maintenant le SCOT avec 7 titulaires et 3 suppléants.

Pour le premier titulaire, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Christian SPRIMONT et le groupe Rassemblement National de Thomas MORELLE. C'est enregistré.
On passe aux résultats. Donc 93 présents, 1 abstention donc 92 votants, 2 blancs, 90 exprimés, majorité à 46. Avec 65 voix, Christian SPRIMONT est donc élu premier titulaire au sein du SCOT.

Pour le deuxième titulaire, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Carine BANAS et pour le groupe Rassemblement National de Thomas MENUGE. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 4 blancs, majorité à 45 et donc avec 64 voix, Carine BANAS est élue deuxième titulaire au sein du SCOT.

Pour le troisième titulaire, la Majorité Communautaire a déposé la candidature d'Alain BAVAY et le groupe Rassemblement National d'Eric GUISGAND. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 1 abstention donc 92 votants avec 2 blancs, majorité absolue à 46 et avec 65 voix, Alain BAVAY est donc élu comme troisième titulaire au sein du SCOT.

Pour le 4^{ème} titulaire, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de François LEMAIRE et le groupe Rassemblement National d'Isabelle PRZYMROZEK. Le vote est clos.

On passe aux résultats. Donc, 1 abstention, 92 votants, majorité à 47 et donc avec 66 voix François LEMAIRE est donc désigné 4^{ème} titulaire au sein du SCOT.

Pour le 5^{ème} titulaire, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Michèle CARBONNIER et le groupe Rassemblement National de Bruno CLAVET. C'est enregistré.

On peut afficher les résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité à 46 avec 66 voix, Michèle CARBONNIER est donc élue 5^{ème} titulaire au sein du SCOT.

Pour le 6^{ème} représentant titulaire, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Bernadette DOUTREMEPUICH et pour le groupe Rassemblement National de Fabrice TREPCZYNSKI. C'est enregistré.

On peut passer aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité à 46 et avec 66 voix Bernadette DOUTREMEPUICH est élue 6^{ème} représentante titulaire au sein du SCOT.

7^{ème} titulaire, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Nadine DUCLOY et pour le groupe Rassemblement National d'Emmanuel FONTAINE. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité à 46 et avec 63 voix Nadine DUCLOY est donc élue 7^{ème} représentante au sein du SCOT.

Nous avons également 3 suppléants à désigner. Pour le 1^{er} suppléant, nous avons la candidature pour la Majorité Communautaire de David KUSNIREK et pour le groupe Rassemblement National de Noé CARETTE. C'est enregistré.

Donc, 93 présents, 1 abstention donc 92 votants et un blanc, majorité à 46. Avec 66 voix, David KUSNIREK est donc élu premier suppléant au sein du SCOT.

Le deuxième suppléant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Jean LETOQUART et pour le groupe Rassemblement National de Joël BERNARD. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 1 abstention donc 92 votants et 1 blanc, majorité absolue à 46. Avec 66 voix, donc Jean LETOQUART est désigné deuxième suppléant au sein du SCOT.

Pour le troisième suppléant, nous avons reçu la candidature pour la Majorité Communautaire de Philippe VANTORRE et pour le groupe Rassemblement National d'Anthony DESMIS. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, donc majorité absolue 46 et donc, avec 66 voix, Philippe VANTORRE est désigné 3^{ème} suppléant au sein du SCOT et nous en avons terminé avec cette structure.

Le suivant, c'est le Stade Couvert Régional à Liévin. Donc nous avons 7 titulaires et 7 suppléants à désigner. Pour la Majorité Communautaire, vous avez la candidature qui est la mienne, de Sylvain ROBERT et pour le groupe Rassemblement National de Dany PAIVA. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 1 blanc, 47 pour la majorité absolue. Avec 67, je représenterai la CALL en tant que titulaire au sein du Stade Couvert.

Pour le deuxième titulaire, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature d'Alain ROGER et pour le groupe Rassemblement National de Valérie MARCOS. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité à 46. Et donc, avec 65 voix, Alain ROGER est désigné deuxième titulaire au sein du Stade Couvert.

Pour le troisième titulaire, nous avons enregistré pour la Majorité Communautaire la candidature de Sébastien LYSIK et pour le groupe Rassemblement National Emmanuel FONTAINE. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité à 46. Et donc, avec 67 voix, Sébastien LYSIK est élu troisième titulaire au sein du Stade Couvert.

Pour le 4^{ème} titulaire, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Marjorie DELONGHAI et pour le groupe Rassemblement National Christelle KACZMAREK. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, 46 la majorité absolue et donc, avec 66 voix, Marjorie DELONGHAI est désignée 4^{ème} titulaire au sein du Stade Couvert.

Pour le 5^{ème} titulaire, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Bernard BAUDE et pour le groupe Rassemblement National Daisy DUVEAU. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs donc majorité à 46. Avec 65 voix, Bernard BAUDE est donc élu comme titulaire au sein du Stade Couvert.

Le 6^{ème} titulaire, nous avons reçu la candidature pour la Majorité Communautaire de Bruno TRONI et pour le Rassemblement National de Kévin STOREZ. C'est enregistré.

4 abstentions, 89 votants, 1 blanc, 1 nul, 87 exprimés, majorité à 44, avec 62 voix Bruno TRONI est donc élu 6^{ème} titulaire au sein du Stade Couvert.

Pour le 7^{ème} titulaire, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Laurent POISSANT, pour le Rassemblement National de Bruno CLAVET. C'est enregistré.

93 votants, 2 blancs, majorité absolue à 46. Et donc, avec 66 voix, Laurent POISSANT est élu 7^{ème} titulaire au sein du Stade Couvert.

On va passer à la désignation des suppléants. Il y a également 7 postes à pourvoir.

Pour la 1^{ère} suppléance, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Maryse BARBAUT et le Rassemblement National de Thomas MORELLE. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité à 46, 66 voix pour Maryse BARBAUT qui est 1^{ère} suppléante au sein du Stade Couvert.

Pour le 2^{ème} suppléant, nous avons reçu la candidature pour la Majorité Communautaire de Sylvie LANCRY et pour le Rassemblement National de Laurent DASSONVILLE. C'est enregistré.

On passe au résultat. 1 abstention donc 92 votants et 2 blancs, majorité absolue à 46. Avec 65 voix, Sylvie LANCRY est donc élue 2^{ème} suppléante au sein du Stade Couvert.

Le 3^{ème} suppléant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Carine BANAS et pour le groupe Rassemblement National de Noé CARETTE. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 3 blancs, majorité à 46. Avec 65 voix, Carine BANAS est donc élue 3^{ème} suppléante au sein du Stade Couvert.

Pour le 4^{ème} suppléant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Rudy RAGUENET et pour le Rassemblement National Yanis GAUDILLAT. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 1 abstention donc 92 votants et 1 blanc, majorité toujours à 46. Avec 66 voix, Rudy RAGUENET est donc élu 4^{ème} suppléant au sein du Stade Couvert.

5^{ème} suppléant, nous avons enregistré la candidature de Marc TEILLIEZ pour la Majorité Communautaire et de Lily DUBOIS pour le Rassemblement National. C'est bon, c'est enregistré.

On peut passer aux résultats. 1 abstention, 92 votants, 2 blancs, 1 nul donc 89 exprimés, majorité à 45. Avec 65 voix, Marc TEILLIEZ est donc élu 5^{ème} suppléant au sein du Stade Couvert.

Pour la 6^{ème} suppléance, nous avons enregistré la candidature de Jean-Pierre SANTERNE pour la Majorité Communautaire et de Fabrice TREPCZYNSKI pour le groupe Rassemblement National. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité absolue à 46. Avec 66 voix, Jean-Pierre SANTERNE est donc 6^{ème} suppléant au sein du Stade Couvert.

Pour le 7^{ème} suppléant, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Jean-François CECAK et le Rassemblement National d'Isabelle COROENNE.

On affiche les résultats. 2 abstentions, 91 votants et 1 blanc, majorité à 46. Avec 65 voix, Jean-François CECAK est donc élu 7^{ème} suppléant au sein du Stade Couvert.

Nous en avons terminé avec cette structure. Nous avons le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Marque Deûle. On a 5 titulaires à désigner mais a priori il y a également 5 suppléants qui viendraient compléter les titulaires en direct. On suspend 2 secondes le temps de compléter la liste.

« Suspension de séance »

M. ROBERT : Allez, je vous invite à rejoindre vos places. Donc, on a la désignation pour le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Marque Deûle avec 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants. Maintenant nous avons tous les candidats.

Pour la Majorité Communautaire, pour le 1^{er} titulaire, nous avons enregistré la candidature de Thibault GHEYSENS, pour le groupe Rassemblement National de Noé CARETTE. C'est enregistré.

On passe aux résultats, 93 votants, 2 blancs, 1 nul, majorité à 46, Thibault GHEYSENS, avec 65 voix, est donc élu 1^{er} premier représentant au sein du Syndicat Mixte Marque Deûle.

2^{ème} titulaire, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Sébastien LYSIK et le groupe Rassemblement National d'Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI.

Les résultats, donc, 2 abstentions, 91 votants, 1 blanc, 46 pour la majorité absolue et donc, avec 66 voix, Sébastien LYSIK est désigné 2^{ème} représentant au sein du SymMad.

Pour le 3^{ème} représentant, nous avons reçu pour la Majorité Communautaire la candidature de Daniel DEGAND et pour le Rassemblement National de Caroline MELONI.

On passe aux résultats, 2 abstentions, 91 votants, 1 blanc, majorité à 46 et avec 64 voix Daniel DEGAND est élu 3^{ème} titulaire.

Le 4^{ème} titulaire, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Marc TEILLIEZ et le groupe Rassemblement National de Corinne DISLAIRE. C'est enregistré.

On passe aux résultats, 93 votants, 2 blancs, 1 nul, majorité à 46, 65 voix pour Marc TEILLIEZ qui est donc élu 4^{ème} titulaire.

Pour le 5^{ème} titulaire, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Pierre SENECHAL et le Rassemblement National de Eric GUISGAND. C'est enregistré.

92 votants parce qu'il y avait 1 abstention, 2 blancs, majorité à 46, 65 voix pour Pierre SENECHAL qui est donc élu 5^{ème} titulaire.

Nous avons également 5 suppléants. Donc, pour le 1^{er} suppléant, pour la Majorité Communautaire nous avons la candidature de Sébastien MESSANT et pour le groupe Rassemblement National de Lily DUBOIS. C'est enregistré.

On passe aux résultats, donc 3 abstentions, 90 votants, majorité à 46, avec 65 voix Sébastien MESSANT est élu 1^{er} suppléant.

Pour le 2^{ème} suppléant, nous avons la candidature pour la Majorité Communautaire de Geoffrey MATHON et pour le groupe Rassemblement National de Bruno CLAVET. C'est enregistré.

On passe aux résultats. 93 votants, 2 blancs, majorité à 46 et avec 65 voix Geoffrey MATHON est donc élu 2^{ème} suppléant.

Pour le 3^{ème} représentant suppléant, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Sabine FINEZ, le Rassemblement National de Daisy DUVEAU. C'est enregistré.

Pour les résultats, 1 abstention, 92 votants, 3 blancs, majorité à 45, 64 voix pour Sabine FINEZ qui est donc élue 3^{ème} suppléante.

Le 4^{ème} suppléant, pour la Majorité Communautaire, nous avons reçu la candidature de Bruno TRONI, pour le Rassemblement National de Thomas MENUGE. Le vote est clos.

On passe aux résultats. 4 abstentions, 89 votants, 3 blancs, 1 nul, 85 exprimés donc majorité à 43. Avec 61 voix, Bruno TRONI est élu 4^{ème} suppléant.

Pour le 5^{ème} suppléant, la Majorité Communautaire a déposé la candidature de Philippe VANTORRE, le Rassemblement National de Kevin STOREZ.

On passe aux résultats, 93 votants, 2 blancs, 46 pour la majorité absolue. Avec 66 voix, Philippe VANTORRE est donc élu 5^{ème} suppléant au sein du SymMad.

On en a terminé également avec cette structure et avec l'ensemble des désignations dans les syndicats mixtes.

La délibération n°13 est reportée en attente du retour du Préfet par rapport au SIZIAF.

La délibération n°14, il y a lieu de désigner les représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Pour rappel, il s'agit d'une instance de transparence et de démocratie participative associant élus, associations de consommateurs et représentants des habitants au suivi et à l'évaluation de nos services publics locaux. Pour nous, en termes d'agglomération, c'est l'eau, l'assainissement, les délégations de service public, les marchés de partenariat. Son rôle est d'examiner les rapports annuels de nos délégations en régie et rendre les avis préalables sur tout nouveau projet de délégation de service public de régie ou de partenariat.

Sa recomposition pour le mandat s'effectue dans le respect de la représentation proportionnelle, à savoir 9 membres titulaires et 9 membres suppléants issus de notre Assemblée. Et donc, le vote doit être bloqué sur une liste qui est à la fois représentative de la proportionnelle, c'est-à-dire, vous me dites si je me trompe, 7 représentants pour les groupes majoritaires et 2 représentants pour le groupe Rassemblement National.

Donc, la liste bloquée c'est le Président ou son représentant, et mon représentant sera Alain BAVAY et les 9 titulaires de cette liste, pour la majorité, André KUHCINSKI, Dorise TRANAIN, Martine CHWICKO, Virginie COLLART, Lucienne GOUY, Bruno TRONI et Cathy WASYLIKOW et pour le Rassemblement National Laurent DASSONVILLE et Christelle KACZMAREK.

En suppléant, pour la Majorité Communautaire, Marjorie DELONGHAI, Donata HOCHART, Laure MEPHU NGUIFO, Violette DUFOUR, Sébastien OGEZ, Bernard BAUDE, Steve TIRLOIT et pour le Rassemblement National Joël BERNARD et Eric GUISGAND.

Donc on doit faire un vote bloqué sur cette liste-là. On peut voter à main levée. Il n'y a pas d'autre demande de vote ? Celles et ceux qui l'approuvent le manifestent en levant la main. Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Les élus qui ont été cités sont donc désignés titulaires et suppléants.

La délibération n°15 vise à délibérer sur nos représentants au sein des différents organismes. Alors, il y a eu un accord des groupes tout à l'heure pour faire un vote bloqué sur la totalité de ces instances et donc je vais en faire lecture et il me faudrait la liste des candidats déposée par le groupe majoritaire et le groupe Rassemblement National. Vous avez ça ? C'est bien ce qu'il y a eu comme accord entre les groupes ? Vous avez le temps de reprendre un café.

« Suspension de séance »

M. ROBERT : On peut rappeler tout le monde s'il vous plaît. On a donc cette délibération, avec l'accord des groupes je vais vous présenter la totalité des candidatures pour toutes les structures présentées par la Majorité Communautaire, sachant que je ferai la même pour le groupe Rassemblement National mais qui n'a déposé des candidatures que dans deux structures : l'Office de Tourisme et Territoires 62. C'est bien ça ?

M. CLAVET : Oui.

Présentation des listes de candidatures pour les divers organismes par le Président

M. ROBERT : Vous voulez qu'on suspende deux minutes le temps que vous puissiez vous concerter ?

« Suspension de séance »

M. ROBERT : Allez, on peut reprendre place.

Présentation des listes de candidatures pour les divers organismes par le Président

M. ROBERT : Donc, l'accord des groupes, c'est un vote bloqué sur la totalité de ces structures à main levée pour l'ensemble des candidats que j'ai évoqué pour le groupe majoritaire et pour le groupe Rassemblement National. Donc, celles et ceux qui portent leur voix sur l'ensemble des candidats portés par le groupe majoritaire le manifestent en levant la main. On enregistre. C'est bon, merci. Que celles et ceux qui portent leur voix sur l'ensemble des candidats portés par le groupe Rassemblement National le manifestent en levant la main. C'est bon, c'est enregistré. Le décompte : 68 et 25.

Donc l'ensemble des candidats déposés par la liste majoritaire, je ne vais pas vous refaire la lecture, mais telle que présentée tout à l'heure sont donc désignés dans les différentes structures.

Pour le projet de délibération n°16, l'ensemble des communes n'ayant pas encore répondu, la DDFIP nous autorise à reporter la délibération.

Nous en arrivons à la désignation de la Commission d'Appel d'Offres. Donc Maître BUE a pu constater tout à l'heure que les candidatures étaient bien déposées avant 11h00 et affichées sur le côté de cette salle. Pas de remarque là-dessus ?

Ce qui est mentionné comme liste « André KUCHCINSKI », vous aurez en n°1, déposée par la Majorité Communautaire, qui est composée donc de André KUCHCINSKI, Sébastien MESSENT, Cathy WASYLIKOW, Bruno TRONI, David KUSNIREK et en suppléant Martine CHWICKO, Tony MOULIN, Steve TIRLOIT, Bernard BAUDE et Ludovic GAMBIEZ.

La liste qui apparaît comme la liste « Thomas MORELLE », déposée par le groupe Rassemblement National est composée ensuite de Fabrice TREPCZYNSKI, Daisy DUVEAU, Caroline MELONI, Dany PAIVA et en suppléant Kévin STOREZ, Annie LIANT, Noé CARETTE, Valérie MARCOS et Laurent DASSONVILLE.

On peut donc procéder au vote. Le vote est clos.

On passe donc aux résultats. 93 votants, 2 blancs, suffrages exprimés à 91, donc on est à la proportionnelle au plus fort reste, ce sont les modalités qu'on avait votées au niveau de la première délibération. Donc la liste présentée par la Majorité Communautaire dite « André KUCHCINSKI » obtient 66 voix donc 4 sièges. La liste « Thomas MORELLE » Rassemblement National, 25 voix donc 1 siège. Sont donc désignés pour la Commission d'Appel d'Offres : André KUCHCINSKI, Sébastien MESSENT, Cathy WASYLIKOW, Bruno TRONI et Thomas MORELLE en titulaires et en suppléants Martine CHWICKO, Tony MOULIN, Steve TIRLOIT, Bernard BAUDE et Kévin STOREZ.

On doit faire la même procédure pour la délibération suivante, la 18, la Commission de Délégation de Service Public. Si on peut me communiquer les listes, comme ça je fais le rappel des candidats et on peut passer au vote. Donc sur la liste déposée par la Majorité Communautaire, qui est encore intitulée liste « André KUCHCINSKI », vous avez donc après André KUCHCINSKI, Sébastien MESSENT, Cathy WASYLIKOW, Bruno TRONI, David KUSNIREK et en suppléants Martine CHWICKO, Tony MOULIN, Steve TIRLOIT, Bernard BAUDE et Ludovic GAMBIEZ.

Pour la liste intitulée « Noé CARETTE », déposée par le Rassemblement National, vous avez ensuite Yanis GAUDILLAT, Thomas MENUGE, Eric GUISGAND, Jean-François BOULONGNE et en suppléant Anthony DESMIS, Corinne DISLAIRE, Lily DUBOIS, Joël BERNARD, Bruno CLAVET. C'est bien ça ? On peut procéder au vote.

Parfait, on peut passer aux résultats. 93 présents, 92 votants, 1 abstention, 91 exprimés donc toujours la proportionnelle au plus fort reste. 66 voix pour la liste « André KUCHCINSKI » déposée par la Majorité Communautaire qui obtient donc 4 sièges. Noé CARETTE 1 siège. Sont donc élus titulaires André KUCHCINSKI, Sébastien MESSENT, Cathy WASYLIKOW, Bruno TRONI et Noé CARETTE et sont suppléants Martine CHWICKO, Tony MOULIN, Steve TIRLOIT, Bernard BAUDE et Anthony DESMIS.

C'était le dernier point à l'ordre du jour de ce Conseil qui avait donné beaucoup de désignations à réaliser. On va vous demander juste de rester en place 3 minutes supplémentaires le temps de récupérer les boitiers. Ça me laisse le temps, moi, de remercier l'ensemble des services qui ont œuvré pour la tenue de ce Conseil et l'organisation dans de bonnes conditions de cette séance du Conseil Communautaire et qui n'ont pas compté leurs heures tant pour la première séance que pour celle-ci.

J'aurais un mot particulier pour Madame FRANÇOIS au prochain Conseil parce que ça reste peut-être son dernier Conseil, sinon l'avant dernier parce qu'elle fera valoir ses droits à la retraite et la remercier de l'accompagnement qu'elle a pu avoir au sein de cette instance pendant le mandat précédent. Merci beaucoup.